



1203

4 juillet 2008

édito



van.craeynest@cfecgc.fr

l'actualité

*Europe
temps de travail
dialogue social
pouvoir d'achat*

L'europe avec un petit e

«Une Europe qui protège !». Belle ambition, n'est-ce pas ? Une Europe qui «impose son modèle» face à une mondialisation sans garde-fous... L'idée est séduisante. Oui, mais avec un certain nombre de restrictions à la clé, si l'on en croit le président de la République puisque «nous avons des ambitions sociales sur le travail intérimaire, sur les comités d'entreprises mais, sur l'essentiel, l'Europe ne doit pas s'occuper de tout, le social doit rester national». Décidément, le tri sélectif est à la mode...

Ainsi, il y aurait l'Europe, avec un grand E, et une europe sociale, avec un petit e. Et pourtant, s'il y avait un dénominateur commun qui pourrait fédérer les Européens, c'est bien du côté des valeurs sociales qu'on le trouverait. Les champs d'investigation sont nombreux : temps de travail, retraite, salaires, discrimination professionnelle, formations... autant de domaines où des critères européens seraient source d'harmonisation et de justice commune.

Le temps de travail, par exemple : tous les chercheurs relèvent que la liberté de temps de travail connaît une limite, celle de la santé. Le «burn out», qui fait des ravages en Asie, est bien connu des médecins du travail. Le stress professionnel, dont une des causes est liée à la surcharge de travail, est dorénavant reconnu par les instances européennes comme phénomène inhérent au travail. Voilà un exemple concret qui permettrait à l'Europe d'imposer un modèle social par une référence commune sur le temps de travail.

Mais, patatras, la France donneuse de leçons se démarque : dans un projet de loi opportunément associé à une position prétendument commune aux partenaires sociaux, le gouvernement entend «explorer» les limites des horaires quotidiens, hebdomadaires ou annuels de travail, en allant bien plus loin que les normes européennes déjà excessives et contraires au simple bon sens en matière de santé.

L'Europe, si l'on veut qu'elle ait une signification concrète, devrait être un recours face à l'injustice intra communautaire. Ainsi, par deux fois, en 2000 et en 2003, la CFE-CGC a saisi les instances du Conseil de l'Europe pour contester les réglementations françaises en matière de forfait jours. Par deux fois, le Comité européen des droits sociaux a donné raison à la CFE-CGC et a appelé la France à corriger ses textes. Des injonctions dédaignées par le gouvernement français... Aujourd'hui encore et pour s'opposer au projet de loi français d'un forfait à 235, voire 250 jours possibles de travail par an, la CFE-CGC dépose un recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme. Cette troisième tentative sera-t-elle la bonne ?

Et c'est la France qui se voit confier la présidence de l'Union européenne, ce 1^{er} juillet ! L'heure du choix est arrivée : celui de construire une Europe concrète, à l'écoute des attentes des salariés et des citoyens ou celui d'une Europe virtuelle qui s'éloigne de nos préoccupations...

Bernard Van CRAEYNST

Temps de travail

Socialement incorrect

Alain Lecanu :

Avec le projet de loi portant réforme du temps de travail, une nouvelle fois, le forfait jours évolue et malheureusement pas dans un sens favorable aux attentes des salariés concernés : maintien des 13 heures de travail journalier (10 heures actuellement pour les salariés dont le temps de travail est décompté en heures) et surtout extension du plafond maximum légal à 235 voir 250 jours suivants les amendements des uns et des autres avec une majoration minimum de 10 % par jour travaillé au-delà des 218 jours de plafond actuel. C'est inacceptable ! Pour ceux qui souhaitent respecter leur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, cette augmentation du nombre de jours ne répond pas à leur choix, quant à ceux qui souhaitent voir leur rémunération augmenter, la majoration envisagée est bien en deçà des 25 % existant pour les heures supplémentaires. Pourtant, suite à deux recours effectués par la CFE-CGC auprès du Comité européen des droits sociaux, le Conseil de l'Europe a jugé le forfait horaire contraire à la Charte sociale européenne. Pour toutes ces raisons, à la promulgation de cette «nouvelle» loi, **la CFE-CGC portera un nouveau recours au niveau européen pour discriminations** tant sur la durée du temps de travail (13 heures par jour au lieu de 10) que sur le niveau de majoration des jours supplémentaires (15 % minimum au lieu de 25 %). A l'heure de sa présidence de l'Europe, la France ne peut pas prendre le risque d'une nouvelle condamnation de sa politique sociale.

lecanu@cfecgc.fr

Charte du dialogue social

Le bon plaisir

Bernard Valette :

Le Premier ministre propose de définir une charte du dialogue social, un code de bonnes pratiques. Il cherche sans doute une réponse à la question posée dans le document d'orientation sur la démocratie sociale du 26 décembre 2007 : «quel espace doit être réservé à l'accord direct entre le salarié et son employeur en matière de durée du travail, notamment en matière d'arbitrage entre le travail et le repos ?». La réponse de la position commune lui semble insuffisante puisque le projet de loi en cours fait sauter les verrous en termes d'heures supplémentaires, de forfait annuel en heures, de forfait en jours ! De plus, le gouvernement répond lui-même à la question de la définition des règles nécessaires à la protection de la santé et de la sécurité des salariés en ne fixant plus aucune limite supérieure au nombre de jours du forfait jours et en renvoyant cette limite à la négociation entre partenaires sociaux dans l'entreprise ! **Ainsi, la loi n'aurait plus vocation à légiférer sur la santé et la sécurité des salariés...** Espérons que le Parlement sera plus sage ! Alors oui, une véritable charte du dialogue social est plus que nécessaire. Mais si c'est pour soumettre le résultat de la négociation des partenaires sociaux au bon plaisir du gouvernement pour le traduire dans la loi, alors autant abroger la loi de modernisation du dialogue social et revenir au jacobinisme ! Au passage

notons que les risques de conflits de légitimité entre la démocratie politique et la démocratie sociale seront d'autant plus forts que les organisations syndicales tireront bientôt leur légitimité de l'élection et non de leur nombre d'adhérents.

valette@cfecgc.fr

Pouvoir d'achat

Dernières nouvelles

Jean Conan :

Du côté des revenus des classes moyennes : dans sa hâte d'un effet mesurable sur le pouvoir d'achat, le gouvernement vient d'approuver la suppression du blocage obligatoire de la participation, et la mise en place d'un crédit d'impôt pour l'accroissement des primes d'intéressement. Ces dispositions susciteraient notre pleine approbation sauf que, d'une part, le rapprochement de la participation avec l'intéressement ne va pas jusqu'à rendre un Plan d'épargne (PEE) obligatoire pour la participation comme il l'est pour l'intéressement et que, d'autre part, le crédit d'impôt n'est pas limité aux PME, suscitant une fois de plus des effets d'aubaine... Qui plus est, **la possibilité d'attribution d'une prime exceptionnelle (jusqu'à 1 500 euros) non cotisée vient encore minorer les recettes des régimes sociaux** dont on déplore par ailleurs les déficits. Du côté des prélèvements sur les classes moyennes : le bouclier fiscal, qui limite à 60 % la proportion des revenus rétrocedés aux impôts, profite en grande majorité aux classes moyennes et modestes : 84 % des bénéficiaires ont un revenu fiscal de référence inférieur à 42 000 euros... car ils sont propriétaires de leur résidence principale ! Ceci montre une fois de plus qu'inclure la résidence principale dans l'assiette de l'ISF (Impôt supplémentaire sur le foncier !) est une absurdité.

conan@cfecgc.fr

Assurance maladie

Solidarité avant tout

Alors que se prépare le plan Assurance maladie pour 2009, la CFE-CGC réaffirme que la couverture des traitements lourds et de longue durée relève entièrement de la solidarité. Elle s'oppose au déremboursement de certains médicaments dits de confort considérant que ceux-ci sont en réalité «indispensables» aux intéressés. Quant au contrat d'assurance complémentaire qui serait proposé aux plus démunis, il «pose des interrogations beaucoup plus larges sur le périmètre de l'Assurance maladie» et introduit le «risque de transférer le champ de l'Assurance maladie aux assureurs privés pour le reste de la population». La CFE-CGC persiste à demander un élargissement de l'assiette des cotisations «dans le cadre d'une remise à plat du financement de la protection sociale dans son ensemble».

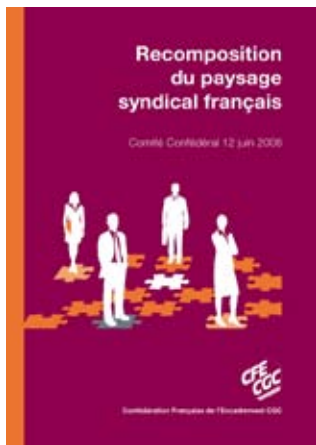
Tous à Marseille !

La prochaine convention nationale CFE-CGC se déroulera au Palais des congrès de Marseille, le mardi 9 septembre à partir de 14h30. Réservations :

PACA : 04 91 59 88 31

Languedoc-Roussillon : 04 67 22 07 77





Recomposition du paysage syndical.....
 La CFE-CGC met à disposition, sur son site web, une nouvelle plaquette d'information. Sont exposés les motifs qui la pousse à projeter la création d'un nouveau pôle syndical, indépendant et ouvert à tous...
www.cfecgc.org



B. Van Craeynest (CFE-CGC), A. Coupé (Sud Solidaires), A. Olive (UNSA) et J. Voisin (CFTC)

Loi de démocratie sociale

Mauvaise réponse

Bernard Van Craeynest (CFE-CGC), Annick Coupé (Sud Solidaires), Alain Olive (UNSA) et Jacques Voisin (CFTC) ont répondu aux questions de l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS), lors d'un débat consacré à la représentativité syndicale des «petits syndicats», le 2 juillet. Le président de la CFE-CGC a estimé que le projet de loi de démocratie sociale du gouvernement était une «mauvaise réponse» au problème de représentativité : l'erreur est de «calquer la démocratie sociale à la démocratie politique», alors qu'une majorité de salariés n'a pas la possibilité de s'exprimer dans le cadre d'élections professionnelles. Une erreur qui introduira aussi les effets négatifs des «campagnes électorales permanentes» au sein même de l'entreprise, au détriment du dialogue social constructif qu'on souhaitait promouvoir. Pour le président de la CFE-CGC cette loi n'est, ni plus ni moins, qu'un «**rouleau compresseur en marche pour affaiblir l'expression collective des salariés**». La CFE-CGC reste persuadée que face au besoin de structuration du dialogue social, il aurait été préférable d'introduire le «contrat d'engagement social», tel qu'imaginé par la Confédération, de manière à réellement promouvoir et valoriser l'engagement syndical que le projet gouvernemental se garde bien de traiter, renvoyant une fois de plus à des jours meilleurs. Bernard Van Craeynest, comme ses homologues, a dénoncé en particulier l'obstacle que constitue le principe des «sept critères cumulatifs» préalable à la représentativité d'un syndicat : «preuve que les parlementaires, qui auront à voter une loi de démocratie sociale, connaissent assez peu la vie de l'entreprise». Toujours est-il que loi il y aura, et il faut maintenant «faire face», analyse Bernard Van Craeynest : «il faut s'organiser pour être présent sur le terrain». La CFE-CGC a choisi d'être «un acteur du changement» en étant à l'origine d'une «mutualisation et d'un renforcement des moyens» en invitant les organisations syndicales à se rapprocher. Ce faisant, elle «anticipe les mouvements qui ne vont pas manquer» sur le terrain. Avec l'UNSA, qui pour l'instant est la seule à avoir accepté cette démarche, elle réfléchit à la «meilleure forme utile à mettre en place», tout en restant convaincue de la nécessité de développer «un syndicalisme d'adhésion et de services».

Démocratie sociale

Appel aux parlementaires

La CFE-CGC fait connaître ses amendements au projet de loi de rénovation de la démocratie sociale et de réforme du temps de travail. Ils visent à «ouvrir la porte» du comité d'entreprise aux organisations syndicales qui s'implantent, d'une part, et à la fixation d'un maximum de jours de travail afin de «protéger la santé des salariés et d'éviter une concurrence déloyale entre employeurs», d'autre part. Elle fait plusieurs propositions : l'encadrement du rythme de travail par un repos hebdomadaire de 48 heures ; la fixation de la durée maximale de travail à 218 jours par an ; l'alignement du dispositif de majoration des salaires forfaités sur le dispositif de majoration des heures supplémentaires ; le maintien de la liberté de choisir de travailler plus ou pas.

Retraites

Garanties exigées

Pour la CFE-CGC le passage à 41 annuités de cotisations pour la retraite demande de sérieuses garanties : la mise en place d'un dispositif d'affectation des cotisations additionnelles à la retraite de

base et complémentaire d'un salarié senior au chômage ; la suppression des limites d'âge et des mises à la retraite d'office ; l'instauration de garde-fous au principe du cumul emploi-retraite ; l'abaissement de l'âge et du nombre de trimestres requis en fonction de la pénibilité...

Cadres et RTT

Plébiscite

86 % des cadres estiment que les accords de RTT sont positifs pour l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, selon la dernière enquête «Mobilité» de l'APEC. S'ils ont une charge de travail excessive, elle n'est pas due aux RTT et au passage aux 35 heures, mais au «manque d'effectifs» et au fait qu'ils ont «trop de missions en même temps». 55 % des cadres ont utilisé leurs RTT (65 % chez les femmes). Pour un tiers d'entre eux, les RTT non pris ont été perdus en partie ou en totalité, pour les autres ils ont été placés sur un compte épargne temps.

www.cfecgc.org

Europe

Transports socialement durables

La CFE-CGC demande la création d'une commission paritaire au niveau européen afin de contribuer et participer à la mise en place d'une politique européenne des transports socialement durable. Une demande exprimée par Huguette Viglietti, déléguée nationale CFE-CGC, à l'occasion du colloque «Agir pour des transports écologiquement, socialement et économiquement durables», au Conseil économique et social le 19 juin. Si la CFE-CGC se montre favorable au récent projet de loi en la matière, **elle réclame une politique de complémentarité des transports qui préserve la qualité de service, la sûreté et la sécurité, l'emploi des salariés français.** Dans cette objectif, elle propose : une harmonisation des formations professionnelles ; la transposition des diplômes, titres et autres certifications professionnelles ; une harmonisation progressive des règles sociales vers les niveaux les mieux disants ; une harmonisation dans les transports «terrestres» ; une reconnaissance professionnelle par une définition européenne du statut du personnel d'encadrement.

Enseignement

Halte aux 60 heures

Le syndicat Avenir écoles des fonctions publiques CFE-CGC demande la «suppression pure et simple du dispositif de 60 heures prévu pour la prochaine rentrée scolaire». Il dénonce ses effets sur la santé des enseignants et sur leur pouvoir d'achat. S'il s'agit de réagir à l'échec scolaire, la CFE-CGC préconise des «réponses multiples» : renforcement du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, budget minimal de fonctionnement, présence effective d'auxiliaires de vie scolaire, formation à la différenciation pédagogique...

www.avenir-ecoles.org

Défense

EPIDE en sursis ?

Le ministère de la Défense se «désengage» de l'Établissement public d'insertion-défense (EPIDE), chargé de l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté, estime la CFE-CGC Défense. Le contrôleur général des armées, à la tête de l'établissement, sera remplacé par un civil : «prenons garde que stabilisation ne rime pas avec liquidation», averti le syndicat.

Chimie

Égalité professionnelle

La CFE-CGC est signataire de l'accord sur l'égalité professionnelle avec l'objectif de supprimer les écarts de rémunération, d'obtenir l'égalité des chances à l'embauche, la mise en place d'une véritable mixité des emplois et la prise en compte de l'équilibre nécessaire entre vie professionnelle et privée.

Représentativité

Aux élections CE DP à France2, la CFE-CGC recueille 26,4 % des voix et devient la deuxième organisation de la chaîne en étant la seule à placer des élus dans tous les collèges (1, 2 et 3).



Vous préférez recevoir «La Lettre» par mél ?
Adressez votre demande à
Micheline Texereau : mitex@cfecgc.fr

Goodyear Amiens

Méfait syndical

Avant de donner son aval au plan social de restructuration de l'usine Goodyear d'Amiens, la CFE-CGC a obtenu la consultation et l'avis favorable du personnel par voie de référendum. Une démarche syndicale qui n'a pas plu aux jusque-boutistes habituels : les délégués CFE-CGC et CFTC ont subi agressions et menaces. Le local CFE-CGC a été saccagé. Vous avez dit démocratie sociale ?

IBM

Revendications salariales

Chez IBM, la mobilisation CFE-CGC en faveur de revalorisations salariales ne faiblit pas, grève à la clé. «Les augmentations de salaires et primes annuelles étant dorénavant réservées aux mieux notés, les écarts se creusent malgré les demandes du management intermédiaire pour plus de souplesse», constate la CFE-CGC. Le syndicat ne se résigne pas à voir le pouvoir d'achat des salariés de plus de 45 ans, notamment, «fondre à la vitesse de l'inflation».

www.metallurgie-cfecgc.com

HP

Accord de formation

La CFE-CGC de HP France est signataire de l'accord individuel de formation avec «prudence» : «nous tenons au caractère provisoire de l'accord, indique le délégué CFE-CGC, car nous voulons nous prémunir contre le risque d'absorption progressive des formations DIF par le plan de formation». (AEF, 24.06.2008).

Police

Bonne proximité

La mise en place des unités territoriales de quartier est un «retour à la mission première de la police», se réjouit le syndicat Synergie CFE-CGC : «la police de proximité avait introduit une confusion dans la mission des agents (...). Avec les UTEQ, on tente de répondre à la demande de sécurité des habitants et cette clarification est positive pour les policiers». (La Croix, 25.06.2008).

Airbus

Tous ensemble !

La CFE-CGC d'Airbus est signataire d'un appel intersyndical à «contrer fermement toute tentative de dresser les salariés d'un pays contre ceux d'un autre». Elle estime que pour tenter d'imposer le plan de restructuration Power 8, les directions jouent sur les «ressentiments nationalistes». Les syndicats réclament des «processus cohérents» et «les moyens industriels correspondant».

«La Lettre confédérale», publication de la Confédération française de l'encadrement CGC
59/63 rue du Rocher, 75008 Paris.
Tél. : 01 55 30 12 12. Fax : 01 55 30 13 13.
Directeur de la publication : **Bernard Van Craeynest**
Rédacteur en chef : **Michel Ciesiolka**
Assistants : **M. Texereau ; C. Escorza**
Impression : STIPA
Commission paritaire : 1010 s 07570. Abonnement : 123 €
Internet : <http://www.cfecgc.org> Mèl : presse@cfecgc.fr

